

Image not found or type unknown



Tva et frais de notaires réduits

Par **puffymars**, le **04/04/2012 à 14:38**

Bonjour,rrnrnJ'ai acheté un appartement en 2009 en zone franche (l'appartement a été construit en 2008) à 150 K€. Je souhaiterais le vendre courant 2012 180 K€. Je suis donc le second acquéreur de l'appartement.rrnrnEn ce qui concerne la TVA, elle était de 5,5 à l'achat. Lorsque je vais vendre, d'après ce que vous avez publié ci dessus je devrai payer la différence de TVA entre les deux prix : TVA 7% sur 180 - TVA 5,5 sur 150. rnEst ce bien ce qui va se passer ?rrnrnEtant donné que je ne l'ai pas acheté sur plan, a combien les frais de notaire (mutation, notaire, etc..) s'elevent pour l'acheteur ? Etant donné que je suis sur un bien ayant moins de 5 ans, est ce qu'il bénéficie toujours des frais de notaire réduits ?rrnrnMerci pour votre aide.rrnrnCdlr